

PROVINCE DE QUÉBEC
ÎLES-DE-LA-MADELEINE

À une réunion ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Îles du mardi 10 octobre 2023 tenue à la bibliothèque de l'École polyvalente des Îles (L'Étang-du-Nord) à 19 h et à laquelle sont présents :

P1– <i>vacant</i>	E6– OUELLET-M., Nathaël	MC11 – <i>vacant</i>
P2– FARRAH, Amélie	E7– POIRIER, Ginette	MC12– VIGNEAU, Karine
P3– CUMMINGS, Joël	E8– CORMIER, Valérie	MC13– CUMMINGS, Sébastien
P4– CORMIER, Jean	E9– NADEAU, Annick	MC14– CHIASSON, Marlène
P5– <i>vacant</i>	E10– GILBERT, Isabelle	MC15– LEBLANC, Marie-Michelle
	ECSV– CYR, Jean-Michel	

P = Parent

E = Employé (e)

ECSV = Employé cadre sans droit de vote

MC = Membre de la communauté

formant le quorum requis (7 sur 13).

Aucune absence :

--	--	--

La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, est présente, de même que le secrétaire général, monsieur Donald Chiasson.

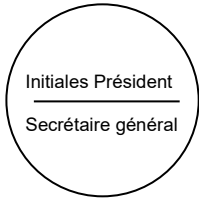
- Aucune assistance dans le public.

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Amélie Farrah, appuyée par madame Marlène Chiasson, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 juillet 2023;
3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
4. Nominations et prestations de serments;
5. Nominations de responsables d'écoles;
6. Facturation Cégep GÎM – Service aux entreprises (SAE) regroupé;
7. Renouvellement d'entente 2023-2026 entre le CSSI et le Cégep GÎM pour le SAE;
8. Renouvellement de l'entente pour le programme Alizé;
9. Politique relative à la déclaration de clientèle 2023-2024 en FGJ;
10. Politique 5.1 de contrôle des effectifs scolaires 2023-2024 en FGA;
11. Politique 6.1 de contrôle des effectifs scolaires 2023-2024 en FP;
12. Prix cafétéria de l'École polyvalente des Îles;
13. Régime d'emprunts par marge de crédit;
14. Demande d'ajout d'espace à l'école Saint-Pierre;
15. Correspondance;
16. Affaires diverses;
17. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
18. Levée de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2023-054)



2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 juillet 2023

Il est proposé par monsieur Nathaël Ouellet-Miousse, appuyé par madame Valérie Cormier, d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2023-055)

3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Aucune question du public.

4. Nominations et prestations de serments

Il est proposé par madame Ginette Poirier, appuyée par madame Marlène Chiasson, d'adopter l'assermentation de mesdames Isabelle Gilbert et Annick Nadeau, membres employées, pour un mandat de trois ans se terminant le 30 juin 2026.

Mesdames Gilbert et Nadeau sont invitées à remplir et à signer la déclaration d'intérêt et la déclaration en lien avec le règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone, à consigner également au registre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2023-056)

5. Nominations de responsables d'écoles

Il est proposé par madame Amélie Farrah, appuyée par monsieur Sébastien Cummings, de désigner les personnes suivantes comme responsables d'écoles pour l'année scolaire 2023-2024 :

NDSC	Ariane Bourgeois
Centrale	Manon Boudreau (100 premiers jours) Marie-Ève Deault (100 derniers jours)
Stella-Maris	Joannie Nolet-Duperré
Saint-Pierre	Jean-Nicolas Arseneau
Aux Iris	Marie-Michelle Chevarie
Polyvalente	Lisa-Marie Thériault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2023-057)

6. Facturation Cégep GÎM – Service aux entreprises (SAE) regroupé

Il est proposé par monsieur Joël Cummings, appuyé par madame Isabelle Gilbert, que le Centre de services scolaire des Îles verse au Cégep de la Gaspésie et des Îles un montant de 154 996,70 \$ \$ en lien avec les activités de formation réalisées en 2022-2023, dans le cadre de son Service aux entreprises (SAE) regroupé, le tout dans le respect des modalités de leur entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2023-058)

7. Renouvellement d'entente 2023-2026 entre le CSSÎ et le Cégep GÎM pour le SAE

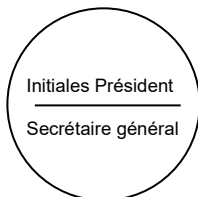
Considérant le partenariat qui remonte à 2016 entre les deux institutions;

Considérant la volonté commune d'offrir un service de qualité et complémentaire aux entrepreneurs du milieu, mais qui soit également simplifié et optimal;

Considérant l'évolution du dossier au fil des années et la souplesse que le modèle a su développer;

Il est proposé par madame Ginette Poirier, appuyée par madame Annick Nadeau, de renouveler l'entente de partenariat entre les deux institutions pour la période 2023-2026, le tout selon les modalités présentées par le directeur du Centre de formation des adultes, monsieur Donald Chiasson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2023-059)



8. Renouvellement de l'entente pour le programme Alizé

Il est proposé par madame Isabelle Gilbert, appuyée par Madame Marie-Michelle Leblanc, que le CSSI renouvelle l'entente pour le programme Alizé pour l'année 2023-2024 au montant de dix mille dollars (10 000 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2023-060)

9. Politique relative à la déclaration de clientèle 2023-2024 en FGJ

Afin de s'assurer de nos procédures en matière de déclaration des clientèles au 30 septembre de chaque année et afin d'annualiser ces procédures pour qu'elles soient conformes aux règles de vérification, il est proposé par madame Amélie Farrah, appuyée par monsieur Nathaël Ouellet-Miousse, que la Politique relative aux procédures de déclaration des clientèles au 30 septembre 2023 soit adoptée, telle que présentée par la directrice des services éducatifs et des technologies de l'information, madame Isabelle Gilbert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2023-061)

10. Politique 5.1 de contrôle des effectifs scolaires 2023-2024 en FGA

Afin de s'assurer que nos procédures en matière de déclaration des clientèles soient conformes aux règles de vérification prescrites par le ministère, il est proposé par madame Annick Nadeau, appuyée par monsieur Nathaël Ouellet-Miousse, que la Politique de contrôle des effectifs scolaires en Formation générale des adultes (FGA) 2023-2024 soit adoptée, comme présentée par le directeur du Centre, monsieur Donald Chiasson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2023-062)

11. Politique 6.1 de contrôle des effectifs scolaires 2023-2024 en FP

Afin de s'assurer que nos procédures en matière de déclaration des clientèles soient conformes aux règles de vérification prescrites par le ministère, il est proposé par madame Valérie Cormier, appuyée par madame Ginette Poirier, que la Politique de contrôle des effectifs scolaires en Formation professionnelle (FP) 2023-2024 soit adoptée, comme présentée par le directeur du Centre, monsieur Donald Chiasson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2023-063)

12. Prix cafétéria de l'École polyvalente des Îles

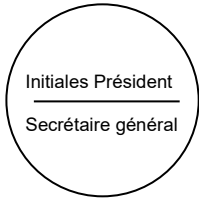
Il est proposé par monsieur Sébastien Cummings, appuyé par madame Marlène Chiasson, que la grille tarifaire de la cafétéria de l'École polyvalente des Îles soit adoptée, telle que présentée par la directrice générale, madame Brigitte Aucoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2023-064)

13. Régime d'emprunts par marge de crédit

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Îles (l' " Emprunteur ") souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement et en établir les caractéristiques et limites;

ATTENDU QUE, sous réserve de l'obtention des autorisations requises pour emprunter, ce régime d'emprunts permettra à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), (les " Projets ");



ATTENDU QUE le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre, pour chacun des Projets, par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière;

ATTENDU QUE les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec sont financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), est initié par cette dernière et, à la demande de la SQI, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les caractéristiques et les limites;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

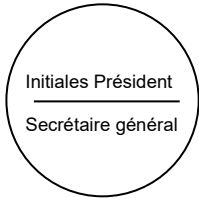
IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU, sur une proposition de monsieur Nathaël Ouellet-Miousse, appuyé par madame Amélie Farrah :

QUE, sous réserve des autorisations requises du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

QUE ce régime d'emprunts permette à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, (les " Projets "), selon les caractéristiques et les limites suivantes :

- le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
- les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies ou de convention de marge de crédit à conclure;
- le montant des emprunts effectués par marge de crédit, pour chaque Projet, ne devra, en aucun temps, excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre par le ministre de l'Éducation;

QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 2c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour chacun des Projets;



QUE les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

QUE le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), soit, à la demande de cette dernière, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur;

QUE, conformément à la convention de marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les Projets sous la responsabilité de la SQI, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;

QUE la direction générale, la direction des ressources financières ou la direction des ressources humaines de l'Emprunteur, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soit autorisée, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification à cette convention non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;

QU'en plus des dirigeants autorisés au paragraphe précédent, la direction des ressources matérielles de l'Emprunteur, soient autorisée, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2023-065)

14. Demande d'ajout d'espace à l'école Saint-Pierre

Dans le cadre de l'appel de projets du PQI 2024-2034, il est proposé par madame Isabelle Gilbert, appuyée par madame Amélie Farrah, de déposer les documents nécessaires afin de faire une demande d'ajout d'espace de deux classes pour l'école Saint-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2023-066)

15. Correspondance

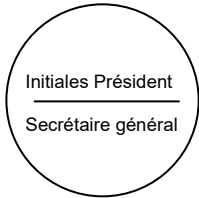
21.08.2023 - Lettre du MEQ pour féliciter le CSSÎ pour la qualité du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) déposé pour 2023-2027.

16. Affaires diverses

Madame Brigitte Aucoin tient à souligner différents événements des dernières semaines :

- 28 septembre : Journée nationale du personnel de soutien;
- 29 et 30 septembre et 1^{er} octobre : Journées de la culture;
- 2 au 8 octobre : Semaine pour l'école publique (*Notre école, on l'aime publique*);
- 5 octobre : Journée mondiale des enseignants.

Monsieur Nathaël Ouellet-Miousse souligne que huit adolescentes de la Polyvalente des Îles participeront au championnat provincial scolaire de cross-country qui se tiendra à Baie-Comeau le 21 octobre prochain. Meilleure chance aux participantes!



Enfin, madame Brigitte Aucoin tient à remercier les trois administrateurs sortants de charge pour leurs nombreuses années de service au sein de la gouvernance de la Commission scolaire - Centre de services scolaire des Îles, soit MM. Jean Cormier, Joël Cummings et Sébastien Cummings. À eux trois, ils totalisent près de 35 ans d'engagement au sein de différents comités de l'organisation. Une motion de félicitations et de remerciement leur est adressée de même que de chaleureux applaudissements.

17. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Aucune question du public.

18. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, le président sortant lève la réunion à 19 h 35.

Jean Cormier, président du CA

Donald Chiasson, secrétaire général